Bibliographie

- Polet C., Orban R., Rans J., Théry M., Tilleux C. & Decart V., 2014. Boussu/Boussu : le cimetière paroissial (7e-19e siècle). Seconds résultats de l'étude anthropologique, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 21, p. 119-120.

Sources

- *Carte et plan de Mons et de St. Ghislin avec leurs inondations et environs*, s.d. (Bruxelles, Archives générales du Royaume, inv. BE-A0510 / T 298 / 5436).
- *Plan topographique de la commune de Boussu, du château, prairie, bois et de toutes les terres en dépendantes, appartenant à M. le prince de Chimay*, dressé par C.L. Ouvertus, 1804 (Archives de l'État à Mons, inv. BE-A0524 / AEM.14.003 / 1886).

Écaussinnes/Marche-lez-Écaussinnes : résultats préliminaires d'une prospection géoradar sur le site du château

Nicolas Dupont , Pierre Desgain et Michel Dumeunier

Introduction

Une campagne de prospection géoradar menée par l'UMons (Faculté Polytechnique, Service de Géologie fondamentale et appliquée) sous la supervision du Cercle d'Information & d'Histoire locale d'Écaussinnes et d'Henripont (C.I.H.L.) a eu lieu les 28 et 29 juin 2022 sur le site du château de Marche-lez-Écaussinnes (parc. cad. : Écaussinnes, 3e Div., Sect. C, n° 488X ; coord. Lambert : 137065 est/137065 nord). Ces prospections s'inscrivent dans le cadre des recherches menées par le C.I.H.L. pour documenter cet édifice dont il ne reste aucun vestige visible, bien que la plupart des bâtiments de la ferme du château existent encore sur la parcelle voisine.

Éléments contextuels

Afin de préparer la campagne de prospection, un travail préliminaire a été réalisé en vue de préciser à la fois l'emprise attendue du château et les caractéristiques possibles de ses vestiges.

Le C.I.H.L. poursuit ses recherches dans les archives tant publiques que privées afin de dresser l'historique et les caractéristiques du bâtiment. En dépit des nombreuses archives dépouillées, les mentions et descriptions demeurent rares et incomplètes.

La description la plus détaillée retrouvée jusqu'à présent est une liste des éléments du château à restaurer datant de 1716, dressée par des maçons et charpentiers dans le cadre d'un procès (Archives de l'État à Namur). On y apprend l'existence d'une chapelle, d'un pigeonnier et d'un grenier à grain. Un *donjon* comporterait une salle principale, un premier étage et un grenier. Une *chambre du seigneur chevalier* est signalée, elle se situerait probablement au premier étage du donjon. En outre, deux ponts mèneraient au jardin. Les rénovations proposées concernent essentiellement des travaux de réfection de murs, de pavements et de planchers, ainsi que d'ouverture de nouvelles fenêtres. Il est également question d'édifier un nouveau pont vers le donjon et de l'encadrer de deux murs.

Lors de la vente publique du site castral qui eut lieu en 1810, le terrain est décrit comme *formant l'emplacement du vieux château avec les murs et fossés qui s'y trouvent, l'étang, appendance et dépendance joignant à la cour de ladite ferme* (Archives de l'État à Mons, acte du 26 décembre 1810).

Les représentations cartographiques du château de Marche-lez-Écaussinnes sont quant à elles plus nombreuses, bien qu'elles soient souvent assez schématiques. La plus ancienne est visible sur la carte du Hainaut de Jacques de Surhon levée en 1548 et qui fut publiée pour la première fois quelques décennies plus tard (de Surhon, 1579).

Des représentations de la façade du château datant de la fin du xvii^e siècle sont disponibles sur deux documents cartographiques contemporains actuellement conservés aux Archives de l'État à Mons (plans de 1681 et 1689). Ces deux représentations sont assez concordantes et susceptibles de représenter l'allure du château à cette époque. Celui-ci serait composé d'un corps principal, vraisemblablement le donjon cité plus haut, entouré (d'au moins) deux tourelles identiques. Ce corps principal présente en façade une grande entrée centrale (potentiellement une porte ou un porche), ainsi que deux grandes fenêtres qui semblent localisées au niveau d'un étage supérieur. Les toitures des tourelles seraient surmontées par un bulbe.

Sur la carte de Ferraris (1771-1778), le château apparaît comme un édifice composé de plusieurs ailes et entouré de larges douves. Entre le château et la voirie principale (actuellement rue de Famillereux), les bâtiments représentés forment la basse-cour, actuelle ferme du château, et ses dépendances. Les douves sont a priori alimentées par la Sennette, qui borde immédiatement le site au nord et à l'est. Au-delà du ruisseau, vers le nord-est, est figuré un jardin à la française. Depuis le château, l'accès vers ce jardin s'effectue au moyen d'un pont qui enjambe la Sennette et d'un passage au travers des douves. Ces deux structures concordent avec les deux ponts menant au jardin signalés dans la liste de réparations de 1716.

Marche-lez-Écaussinnes : représentation du château sur la carte de Ferraris et identification de ses différentes parties (© Bibliothèque royale de Belgique).

Enfin, le château et ses douves ont totalement disparu du plan cadastral primitif (1830-1834), seuls les bâtiments de la ferme sont pour la plupart encore présents. Actuellement, seul le corps de logis de la ferme, situé à front de rue, ainsi que le corps principal de la grange existent encore, ainsi que le porche qui lie ces deux bâtiments.

Les caractéristiques mises en exergue à partir des représentations du XVII^e siècle permettent de proposer une interprétation de l'agencement du château tel que figuré sur la carte de Ferraris. Vu depuis la voirie ou les bâtiments de la ferme (F), le corps principal du château (A) et ses deux tourelles (B et B') pourraient être identifiées sur cette base. Sur la carte de Ferraris, deux petites annexes (C et C') complèteraient alors les parties du château précédemment interprétées. Elles pourraient correspondre à la chapelle et au pigeonnier évoqués dans la liste de réparations de 1716. Elles pourraient être postérieures aux représentations du XVII^e siècle, à moins qu'elles n'aient pas été figurées en raison de leur caractère accessoire par rapport à l'édifice principal. Pour peu qu'il y ait une bonne concordance entre ces représentations et celle de la carte de Ferraris, la disposition générale du château évoquerait donc celle d'un donjon à base (quasi) carrée flanqué de deux tourelles.

Il est possible de proposer une estimation des dimensions des bâtiments en les comparant avec celles des bâtiments voisins qui existent encore (en particulier la grange de la ferme). Sur cette base, le corps principal aurait environ 20 m de côté tandis que les tourelles auraient une dizaine de mètres de côté.

Choix de la zone d'investigation

Sur la base des données cartographiques, une zone d'investigation a été choisie de sorte à englober l'ensemble de la surface qui était entourée des douves, telles que représentées sur la carte de Ferraris. Ainsi, cette dernière a été superposée au plan cadastral de Popp (1842-1879), lui-même géoréférencé à partir du plan cadastral actuel. Cette opération a permis d'obtenir l'emprise maximale attendue des douves du château dans leur état à la fin du XVIII^e siècle. Celles-ci auraient une emprise maximale de l'ordre de 70 × 100 m et limiteraient l'étendue du terre-plein à une surface d'environ 60 × 45 m.

La zone d'investigation représente une surface de 75 × 55 m (4 125 m²) et a été subdivisée en deux parties, afin de faciliter les opérations d'acquisition.

En Wallonie, le géoradar a déjà fait ses preuves dans l'identification de substructions situées à faible profondeur (Dupont, Quenon & Kaufmann, cf. notice infra).

Matériel et paramètres utilisés

La prospection géoradar a été menée avec un radar géologique MALÅ RAMAC muni d'une antenne blindée de 250 MHz. La fréquence d'échantillonnage choisie est d'environ 5 GHz. Chacune des zones a été couverte par des profils parallèles espacés de 50 cm de distance. Une trace a été acquise tous les 2 cm le long de ces profils.

Résultats

Les mesures géoradar ont fait l'objet d'une phase de prétraitement, elles ont ensuite été assemblées au sein d'un modèle 3D. L'analyse des tranches horizontales du modèle 3D obtenu a permis de mettre en évidence des structures rectilignes dans les périmètres investigués et d'identifier des zones distinctes en fonction de leurs signatures géoradar.

Des zones relativement « bruitées », très hétérogènes sur les données géoradar, ont été identifiées à l'ouest et au sud de la surface investiguée (zones 1 et 2). Elles correspondent sur le terrain à des reliefs positifs bien marqués. À l'ouest (zone 1), il s'agirait du bord oriental d'un vaste remblai qui déborderait depuis la cour de la ferme et qui pourrait provenir du démantèlement des anciennes écuries. Au sud (zone 2), l'anomalie présente une largeur d'environ 4 m. Son tracé rectiligne, orienté vers le nord-est (60°), mène à un petit pont enjambant le ruisseau. Elle correspondrait dès lors à un ancien chemin empierré. Un léger relief positif la signale encore actuellement sur le terrain et elle est bien marquée sur les données LiDAR.

Une zone également « bruitée » mais sans relief (zone 3) est observée au nord de la surface investiguée. Sa largeur assez irrégulière atteint une dizaine de mètres au maximum. Elle est interprétée comme un tronçon de douves qui aurait été remblayé par des matériaux hétérogènes, potentiellement issus de la démolition du château.

Au sud-ouest de la zone 3 a été mise en évidence

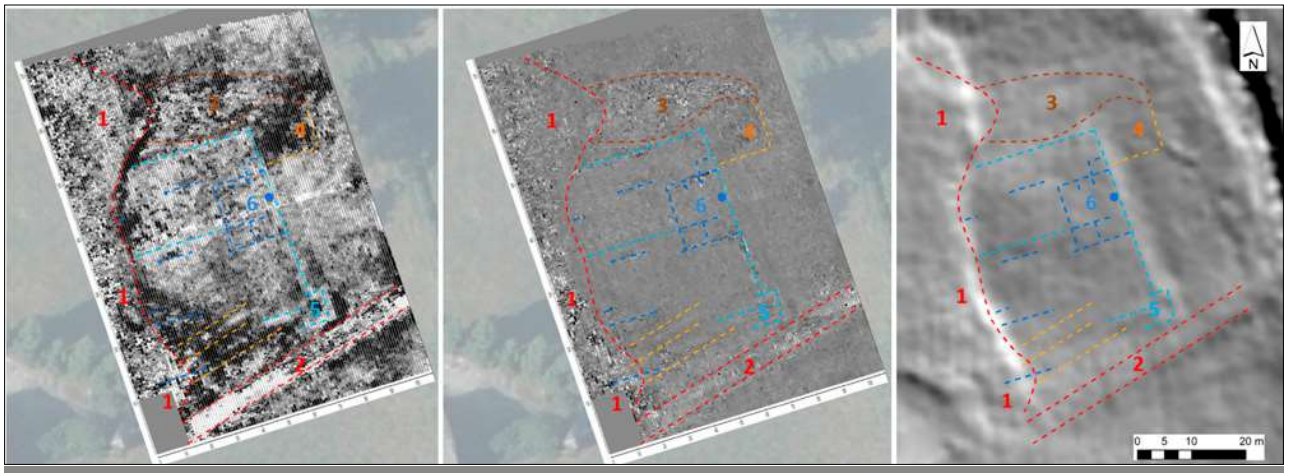

Section horizontale issue du modèle 3D construit à partir des sections géoradar 2D filtrées à une profondeur de t_D = 18,7 ns (à gauche) et t_D = 31 ns (au centre), avec interprétation finale (fond : *Orthophotos*, 2019 [http://geoportail.wallonie.be]). À droite : résultats de l'interprétation des sections horizontales issues du modèle 3D reportés sur le *Relief de la Wallonie - Modèle numérique de Terrain (MNT) 2013-2014* (http://geoportail.wallonie.be, mise à jour 17 février 2015).

une zone relativement homogène et dont les bords sont rectilignes (zone 4). Ses caractéristiques sont compatibles avec la présence de douves remblayées, non pas par des remblais hétérogènes mais par des sédiments relativement fins. Cette zone semble se fondre avec une anomalie située dans le prolongement de la zone 3 et qui pourrait correspondre à un petit canal qui aboutirait à la Sennette.

Au centre de la surface investiguée, des anomalies rectilignes ont pu être identifiées. Celles-ci sont bien visibles sur les sections géoradar à faible profondeur. Les plus importantes de ces anomalies esquissent une grande structure rectangulaire d'environ 35 m de côté, complétée dans son coin sud-est par une structure carrée d'environ 6 m de côté (zone 5). Elles seraient la signature de la limite externe du château, c'est-à-dire des murs d'enceinte (ou de leurs fondations) qui étaient bordés par les douves. L'imagerie LiDAR de la zone prospectée conforte cette interprétation : d'une part la petite structure carrée y est clairement identifiable, d'autre part la limite orientale de la grande structure rectangulaire est bordée par une zone en légère dépression, pouvant être interprétée comme des douves remblayées. Sur les sections géoradar horizontales, la signature de cette dernière zone est d'ailleurs assez proche de celle de la zone 4, également interprétée comme des douves remblayées.

D'autre anomalies rectilignes ont été mises en évidence au sein de la structure interprétée comme le château, surtout sur les sections géoradar à profondeur modérée. Certaines d'entre elles, relativement bien marquées, semblent dessiner le plan d'un bâtiment composé de plusieurs pièces (zone 6) et sont donc interprétées comme des substructions appartenant au château. Au vu de leur disposition et de leurs dimensions, il est difficile à ce stade de préciser à quelle partie du château ces substructions correspondraient sur la représentation livrée par la carte de Ferraris.

Notons qu'une anomalie assez intense est située sur le côté est de la zone 6 (matérialisée par un point bleu sur les illustrations). Sur le terrain, celle-ci correspond à une dépression d'environ 1 m de diamètre qui a été repérée lors de la prospection. Elle est dès lors interprétée comme la signature d'un ancien puits remblayé.

Conclusion

L'interprétation des résultats préliminaires obtenus à partir du géoradar permettent d'ores et déjà de cartographier certains éléments du château, en particulier la grande structure rectangulaire d'environ 35 m de côté, dont les contours sont marqués par des anomalies qui concorderaient avec le mur d'enceinte du château. Elle serait bordée au moins partiellement de douves actuellement remblayées.

D'autres anomalies de dimensions plus réduites permettent d'inférer la présence de substructions d'un bâtiment composé de plusieurs pièces dans la partie orientale de la grande structure, d'une structure carrée d'environ 6 m de côté dans son coin sud-est ainsi que d'un puits remblayé.

Remerciements

Nous remercions Francis Dassonville et Alain Mulatin, respectivement propriétaire et locataire du terrain, pour nous avoir octroyé la permission de réaliser cette prospection géoradar. Nous remercions également Joris Coron et Claudio Barcella (UMons) pour leur aide lors de l'acquisition des données géoradar.

Sources

- Acte du 26 décembre 1810 (Archives de l'État à Mons, Conservation des hypothèques Mons. Bureau unique, inv. AEM.07.037 – 60).
- *Atlas cadastral de Belgique* publié par P.-C. Popp (1842-1879), plan parcellaire de Marche-lez-Écaussinnes.
- *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens (1771-1778)* de Joseph-Johann-Franz Comte de Ferraris, Roeulx, pl. 64.
- De Surhon J., 1579. *Nobilis Hannoniae comitatus descrip*. In : Ortelius A., *Theatrum orbis terrarum*, Anvers.
- *Plan cadastral primitif de Marche-lez-Écaussinnes*, 1830-1834, Section C du Boulenc, 1re feuille.
- *Plan de la seigneurie de Marche-lez-Écaussinnes*, 1689, J. Urbain, maître-arpenteur (Archives de l'État à Mons, Collection des cartes et plans, inv. AEM.14.003 – 1909).
- *Plan des censes des deux Courrières, de Bouleng et de Cantraine et de leurs dépendances*, 1681, Bosch arpenteur (Archives de l'État à Mons, Collection des cartes et plans, inv. AEM.14.003 – 1874).
- Procès relatif à la validité du testament du premier entre Léopold-Ignace de Rifflart, au nom de sa femme, Dorothée-Charlotte de Vooght dit de Gryse, et le baron de Liedekerke, au nom de sa femme, Jeanne-Françoise de Thiennes, veuve d'Engelbert de Vooght dit de Gryse, 1717-1719 (Archives de l'État à Namur, Château de Corroy-le-Château, inv. I22 – 321-324).

Soignies/Neufvilles et Soignies : suite des opérations archéologiques préalables à l'extension des Carrières du Hainaut

Nicolas Authom, Michèle Dosogne, Philippe Lavachery et Olivier Mortier

L'évaluation des terrains concernés par l'extension de la zone d'extraction des Carrières du Hainaut a été réalisée en 2022 et au début de 2023, sur une superficie de 17 ha, par l'Agence wallonne du Patrimoine (Direction opérationnelle de la zone Ouest). Les délais d'intervention ont été considérablement ralentis en raison de la composition de l'équipe, de taille réduite. Une autre conséquence du manque de personnel disponible a été l'obligation de s'imposer des choix drastiques quant à la fouille des vestiges mis au jour ; en effet, pour respecter le planning de l'aménageur, il a été décidé de ne pas investiguer au-delà des tranchées de sondage et d'abandonner l'étude d'un campement militaire pourtant avéré par la présence d'une cinquantaine de structures. Celles-ci s'additionnent aux premiers foyers observés lors du suivi mené en 2020 sur la zone dévolue à l'élargissement de la motte à stériles et lors du diagnostic de 2021 sur l'extension occidentale de l'actuelle fosse d'extraction (Dosogne, Mortier & Huon, 2022, p. 126 et 129). L'attribution de ces structures à un campement militaire était étayée par une illustration réalisée par Joseph de Haro en 1708. Le dessin atteste la présence des troupes de Louis XIV, principalement l'artillerie, à proximité du chemin reliant Soignies à Neufvilles.

Hormis des réseaux de fossés sans identification chronologique ni organisation particulière, les composantes récurrentes d'un bivouac militaire (Authom & Denis, 2022) ont été mises au jour : 33 foyers simples isolés, parfois accompagnés d'un fin rejet cendreux à proximité (pas de fosse-cendrier clairement identifiée), et quelques fosses-abri semi-excavées et dotées d'un ou plusieurs foyers débordant(s).

Un exemple bien conservé (F076) a pu être intégralement fouillé : l'abri est de plan rectangulaire (2 × 1,5 m) et est doté de deux excroissances carrées (1 m de côté), l'une à l'est, l'autre à l'ouest. Le fond est plat et conservé à 0,32 m sous la surface actuelle. Les deux excroissances ont été aménagées pour recevoir chacune un foyer débordant. Une banquette haute de 0,12 m a été maintenue en place du côté est, alors qu'à l'ouest le foyer est installé au même niveau que le fond de la fosse. À l'est, le foyer se caractérise par une fine couche charbonneuse dans laquelle quelques éléments de planches carbonisées ont été observés. De légères traces de rubéfaction sur la paroi témoignent des coups de flamme vers l'extérieur de l'abri. La fine couche de charbon et l'absence de vidange du foyer vers l'intérieur de la fosse suggèrent un usage unique et assez bref. À l'ouest, le foyer présente moins de cendres mais une rubéfaction plus importante du sol encaissant, déjà visible depuis la surface. Un fragment de pipe en terre cuite blanche a été retrouvé au centre du foyer ; ce type d'objet est récurrent dans les abris et accompagne le soldat dans son quotidien. La fosse a été comblée par un limon sableux gris-beige, homogène, marqué de deux fins horizons argileux bruns qui pourraient témoigner d'un comblement naturel en deux temps, les

Soignies : fosse-abri en cours de fouille : plan en fer à cheval avec deux foyers débordants.